

COMMUNE DE GRATENS

Législature 2014 -2020

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 19 Octobre 2018

N° 9 - 2018

ORDRE DU JOUR

1. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
2. APPROBATION DES PRÉCÉDENTS COMPTES RENDUS	4
3. PROPOSITION D'UN HUIS CLOS	4
4. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'ENTRETIEN DES CANDIDATS AU POSTE D'AGENT POLYVALENT & RECRUTEMENT SUR UN EMPLOI NON PERMANENT	5
5. PRIME ALLOUÉE À M. SAURRAT DANIEL	5
5.1 PRESENTATION	5
5.2 Versement d'une prime de service à M. SAURRAT Daniel, Agent Technique Principal de 2 ^{ème} classe	5
6. PRIME DE FIN D'ANNÉE AUX EMPLOYÉS COMMUNAUX	6
7. AMÉNAGEMENT SALLE DE RÉUNION	6
7.1 Notification de subvention	6
7.2 Approbation devis menuiserie	6
7.3 Approbation devis électricité	7
8. MISE EN CONFORMITÉ DES ALLÉES DU CIMETIÈRE	7
9. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE	7
10. DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ	8
10.1 Convention avec les services de l'État	8
10.2 Accord pour télétransmission des actes administratifs	8
11. SYNDICAT DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH	8
11.1 PVR lieu-dit « Mailloles » chemin des Moussats – Convention avec le SIECT	8
11.2 Convention PVR lieu-dit Crabères	9
12. URBANISME	10
12.1 Projet d'une ferme photovoltaïque	10
12.2 Évolution du document d'urbanisme	10
13. COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE 1918	10

14. AUTORISATION DE PRINCIPE POUR CLÔTURE BUDGÉTAIRE 2018	10
15. LISTES ÉLECTORALES : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE	10
16. COMPTE RENDU DE RÉUNIONS	11
16.1 Communauté de communes cœur de garonne	11
16.2 RENCONTRE DELEGUES PARENTS D'ELEVES ET PERSONNEL CANTINE	11
16.3 SIAHL	11
16.4 SIECT	11
16.5 QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES cœur DE GARONNE	11
17. SDEHG – APPROBATION DEVIS EXTENSION RESEAU BASSE TENSION - CRABÈRES	11
18. BUDGET 2018 : DÉCISION MODIFICATIVE	12
19. QUESTIONS DIVERSES	12
19.1 COURRIER DE MADAME DONARD MAGALI	12

Séance du 19 Octobre 2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DEDIEU Alain, Maire.

Présents: BARBEY Flavien, DAUTA Alain, DEDIEU Alain, DEJEAN Evelyne, GATINET Emmanuelle, HUGOU Nicole, MUL Cécile, PEREZ Annie, PLAINDOUX Didier, VARACHAT Jean-Noël, VAN MASTRIGT Pierre.

Absents: CONDIS Arnaud, COUMES Frédérique, DURAND Eric, RESTES Philippe.

Procurations : néant.

1.ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain DEDIEU, Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME Annie PEREZ est élue à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter deux points à l'ordre du jour : « Devis extension réseau électrique lieu-dit Crabères » et « BP 2018 : décision modificative ».

La séance continuant,

2.APPROBATION DES PRÉCÉDENTS COMPTES RENDUS

Les procès verbaux des 21 Juin, 26 juillet et 6 Septembre 2018 sont approuvés à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

3.PROPOSITION D'UN HUIS CLOS

Monsieur le Maire propose le huis clos pour statuer sur les points N° 3, N° 4 et N° 5 inscrits à l'ordre du jour et invite les conseillers municipaux à se prononcer par voie de vote à main levée.

Mise au vote pour le huis clos Point N° 3

POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)	RESULTAT
10	0	0	Huis clos approuvé à l'unanimité

Mise au vote pour le huis clos Point N° 4

POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)	RESULTAT
09	01	0	Huis clos approuvé à la majorité

Mise au vote pour le huis clos Point N° 5

POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)	RESULTAT
09	01	0	Huis clos approuvé à la majorité

M. le Maire prononce le huis clos pour les points N° 3 – N°4 et N° 5. Il invite le public et la secrétaire de mairie à bien vouloir quitter la séance.

-----DEBUT DU HUIS CLOS -----

Arrivée de M. PLAINDOUX Didier à 20 H 44

4.COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'ENTRETIEN DES CANDIDATS AU POSTE D'AGENT POLYVALENT & RECRUTEMENT SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

N° 031 229 2018 DEL 055

Après un compte rendu des auditions des candidats au poste d'agent polyvalent contractuel et un débat entre conseillers municipaux, M. le Maire soumet au vote la proposition de la commission communale favorable à la candidature de M. VILLARD Gérald demeurant à GRATENS.

Le Conseil Municipal s'étant exprimé par voie de vote à main levée, les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
10	1	0

La candidature de M. VILLARD Gérald est retenue à la majorité.

M. le Maire reçoit tout pouvoir de signature dans le cadre du recrutement de cet agent contractuel sur un emploi non permanent sur la base d'un contrat d'une durée de six mois à raison de 30 heures hebdomadaires, à partir de la date à laquelle cette personne ne sera plus engagée vis-à-vis de son employeur actuel. Les rémunérations et charges afférentes à l'embauche de cette personne seront supportées comme prévu sur le budget communal en cours.

La séance continuant,

5.PRIME ALLOUÉE À M. SAURRAT DANIEL

5.1 PRESENTATION

Au vu du départ à la retraite de cet agent le 30 novembre prochain, M. le Maire dit avoir convoqué la commission communale du budget pour engager une discussion sur le principe d'une gratification prenant en compte la carrière de M. SAURRAT Daniel dans notre collectivité.

5.2 VERSEMENT D'UNE PRIME DE SERVICE À M. SAURRAT DANIEL, AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

N° 031 229 2018 DEL 056

La commission communale du budget s'est réunie pour débattre du versement d'une prime à M. SAURRAT Daniel , Agent Technique Principal de 2^{ème} classe, et en fixer le montant. L'octroi d'une prime de service à cet agent, équivalente à un mois de son salaire brut indiciaire, est proposée.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- APPROUVE la proposition de la commission communale précitée
- DECIDE le versement d'une prime de service à M. SAURRAT Daniel, Agent Technique Principal de 2^{ème} classe, indexée sur l'indice brut 340 sur la base de 35/35^{ème}
- DIT que cette prime sera versée en une seule fois avec le salaire de novembre 2018
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour rendre exécutoire cette décision.

La séance continuant,

6.PRIME DE FIN D'ANNÉE AUX EMPLOYÉS COMMUNAUX

Madame DEJEAN Evelyne quitte la séance

N° 031 229 2018 DEL 057

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2018 et sur les mêmes bases qu'en 2017, le versement d'une prime de fin d'année aux employés communaux.

Au vu de l'avis favorable émis en ce sens par la commission communale du budget et du compte rendu qui en a été donné, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- VALIDE les travaux de la commission communale du budget.
- DECIDE le versement d'une prime de fin d'année aux employés communaux (agents titulaires et agents contractuels) pour l'année 2018 au taux de 95% du salaire brut indiciaire avec pour référence le mois de septembre 2018 et calculée suivant les modalités ci-après :

Prime calculée comme suit :

- Part fixe : 50%
 - Part variable : 50% prenant en compte la présence de l'agent (proratisée au nombre de jours travaillés)
 - Prime proratisée pour les agents contractuels selon leur date d'entrée dans la collectivité.
 - Date de versement : intégrée au salaire de novembre 2018.
- S'ENGAGE à supporter cette dépense sur le budget communal 2018 où les crédits ont été prévus au chapitre 012 « charges de personnel ».

La séance continuant,

----- **FIN DU HUIS CLOS** -----

Madame DEJEAN Evelyne, la secrétaire de mairie et le public réintègrent la séance.

7.AMÉNAGEMENT SALLE DE RÉUNION

Rapporteur : M. le Maire

7.1 NOTIFICATION DE SUBVENTION

Ce projet a été retenu par le Conseil Départemental au titre de son programme « contrat de territoire 2018 ». Ce dernier nous alloue une subvention de 33 % du montant total des travaux. Le Conseil Municipal accepte ce financement permettant d'engager les travaux d'aménagement de la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie.

7.2 APPROBATION DEVIS MENUISERIE

Rapporteur : MME DEJEAN Evelyne

N° 031 229 2018 DEL 058

Suite au maintien des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France pour une pose de menuiseries à l'identique en bois, la commission communale des bâtiments communaux à repris contact avec l'artisan le moins disant parmi ceux consultés. Ce nouveau devis est spécifique à la salle de réunion du conseil municipal et non plus sur les deux pièces du rez-de-chaussée comme prévu dans le 1^{er} projet. La Sté MPAC 31 a maintenu les prix unitaires des huisseries qui ont l'avantage d'être fournies pré-peintes.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve le rapport de la commission communale des bâtiments communaux
- Retient l'offre de la Sté MPAC31 d'un montant de 6 936.92 € TTC suivant devis en date du 06.10.2018 N° AC20181000153
- Autorise M. le Maire à notifier l'acceptation de ce devis et à programmer le lancement de ce chantier
- S'engage à supporter cette dépense sur le budget 2018 où les crédits ont été ouverts en investissement.

7.3 APPROBATION DEVIS ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal décide de différer ce délibéré afin de permettre à M. Jean-Noël VARACHAT d'étudier le devis établi par le dernier électricien récemment consulté par la commission communale des bâtiments communaux.

La séance continuant,

L'audit énergétique de la mairie a été réalisé ce jour par le Bureau d'Études BEHI missionné par le SDEHG. La commune devrait pouvoir prétendre à une subvention de l'ADEME mais pas à un crédit d'impôts précise MME DEJEAN Evelyne.

La séance continuant,

8. MISE EN CONFORMITÉ DES ALLÉES DU CIMETIÈRE

Rapporteur : M. le Maire

Le concours financier apporté par le Conseil Départemental dans le cadre du projet de mise en conformité des allées du cimetière s'est matérialisé par un prêt sans intérêt basé sur la part communale. Son montant est de 12 296.08 € et sa durée de 8 ans.

Au vu de cette notification favorable à la programmation de ces travaux, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de se rapprocher de l'Entreprise GONZALEZ dont le devis a été approuvé lors du conseil du 13/03/2018, pour convenir de la date d'ouverture de chantier.

La séance continuant,

La commission communale du budget est chargée d'étudier un éventuel recours à l'emprunt pour financer la partie restante à la charge de la commune liée à la réalisation des travaux d'aménagement de la salle de réunion et de mise en conformité des allées du cimetière.

La séance continuant,

9. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

N° 031 229 2018 DEL 059

M. le Maire propose la modification des jours d'ouverture du secrétariat de la Mairie afin de les aligner sur ceux des administrations partenaires et faciliter ainsi traitement des dossiers dans les délais impartis.

Après discussion cette proposition est soumise au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

POUR	CONTRE	ABSENTION
10	0	01

Cette proposition approuvée à la majorité.

Désormais, à compter du 1er novembre 2018, le secrétariat de mairie sera ouvert au public les mercredis matins de 9h à 12h et les vendredis après-midi de 16h à 18h30.

La séance continuant,

10.DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

10.1 CONVENTION AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT

N° 031 229 2018 DEL 060

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 9 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié aux articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

choisit pour ce faire, le dispositif « BL Échanges sécurisés – Certificats Électroniques » commercialisé par la Sté BERGER LEVRAULT .

autorise M. le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

dit que ce pouvoir de signature s'entend pour l'ensemble des budgets ; à savoir : budget communal, budget annexe photovoltaïque et budget annexe local commercial.

s'engage supporter le coût de la prestation facturée par la Sté BERGER LEVRAULT

10.2 ACCORD POUR TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 031 229 2018 DEL 061

Le Conseil Municipal ayant fait le choix d'adhérer au programme ACTES, ce dernier s'engage à télétransmettre aux services de l'État sous couvert de la plate-forme de l'opérateur BERGER LEVRAULT, l'ensemble de ses documents administratifs y compris les actes budgétaires dès lors que le dispositif sera fonctionnel.

La Sté BERGER LEVRAULT, homologuée par le Ministère de l'Intérieur, assurera la mise en service et la formation sur site.

La séance continuant,

Cécile MUL indique que sur les conseils de Jean-Noël VARACHAT, l'école et la mairie ont migrées vers un abonnement VDSL et ont ainsi optimisées leur débit internet.

La séance continuant,

11.SYNDICAT DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH

Rapporteur : M. le Maire

11.1 PVR LIEU-DIT « MAILLOLES » CHEMIN DES MOUSSATS – CONVENTION AVEC LE SIECT

N° 031 229 2018 DEL 062

Après une présentation du dossier concerné par une PVR instaurée pour les besoins d'extension du réseau d'eau au lieu-dit « Mailloles » suivant délibération N° 031 229 2011 DEL 025 en date du 15/06/2011 (transmise au contrôle de légalité le 21/06/2011), et prise en compte :

- de la délivrance d'un nouveau permis de construire dans ce secteur desservi par le CR N° 17
- du besoin de raccordement de cette future construction sur le réseau d'eau
- des dérogations prévues par l'article L .224-2 du CGCT permettant aux collectivités qui financent une immobilisation identifiée et qui répondent à la définition d'une « subvention d'équipement » versée, permettant d'enregistrer ces subventions en dépenses d'investissement au compte 204158

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- DECIDE de conventionner avec le SIECT afin de définir les modalités de restitution au dit syndicat de la part de PVR encaissée auprès du propriétaire foncier par la commune pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable lieu-dit « Mailloles » chemin des moussats , sur une distance de 300 mètres et jusqu'à hauteur de la parcelle D 482
- APPROUVE la convention rédigée à cet effet dont présentation a dûment été faite à l'Assemblée
- DONNE POUVOIR à M. le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents et permettant l'aboutissement de ce dossier.
- DIT que cette immobilisation relève d'une « Subvention d'Équipement » qui sera versée au SIECT
- S'ENGAGE à inscrire et à supporter en section d'investissement, l'article 204158 du budget communal 2018, le remboursement au SIECT du montant hors taxe des travaux mentionnés tel que mentionné à l'article 4 de ladite convention, soit 5 344.49 € HT.
- MANDATE M. le Maire pour rendre exécutoire la présente délibération.

11.2 CONVENTION PVR LIEU-DIT CRABÈRES

N° 031 229 2018 DEL 063

Après une présentation du dossier concerné par une PVR instaurée pour les besoins d'extension du réseau d'eau au lieu-dit « Crabères » suivant délibération N° 031 229 2014 DEL 0049 en date du 25/06/2014 (transmise au contrôle de légalité le 03/07/2014),

Et prise en compte :

- de la vente de deux terrains à bâtir dans ce secteur desservi par la VC n° 17
- du besoin de raccordement de deux futures constructions sur le réseau d'eau
- des dérogations prévues par l'article L .224-2 du CGCT permettant aux collectivités qui financent une immobilisation identifiée et qui répondent à la définition d'une « subvention d'équipement » versée, permettant d'enregistrer ces subventions en dépenses d'investissement au compte 204158
- de la délibération adoptée par le SIECT le 01/10/2018 concernant ce même dossier

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- DECIDE de conventionner avec le SIECT afin de définir les modalités de restitution au dit syndicat de la part de PVR encaissée auprès des copropriétaires foncier par la commune pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable lieu-dit « Crabères », sur une distance de l'ordre de 110 mètres et jusqu'à hauteur de la parcelle C 97.
- APPROUVE la convention rédigée à cet effet dont présentation a dûment été faite à l'Assemblée.
- DONNE POUVOIR à M. le Maire de signer l'ensemble des documents y afférents et permettant l'aboutissement de ce dossier.
- DIT que cette immobilisation relève d'une « Subvention d'Équipement » qui sera versée au SIECT.
- S'ENGAGE à inscrire et à supporter en section d'investissement, l'article 204158 du budget communal 2018, le remboursement au SIECT du montant hors taxe des travaux mentionnés tel que mentionné à l'article 4 de ladite convention, soit 11 649.66 € HT.
- MANDATE M. le Maire pour rendre exécutoire la présente délibération.

La séance continuant,

12.URBANISME

12.1 PROJET D'UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE

Informé du projet de ferme photovoltaïque sur une propriété agricole au lieu-dit Barrau, le Conseil Municipal décide au vu des avis divergents recueillis de rencontrer le porteur de projet avant de se prononcer sur ce dossier.

12.2 ÉVOLUTION DU DOCUMENT D'URBANISME

Prenant en compte les directives nationales communiquées par le service urbanisme du PETR du Sud Toulousain concernant les zones non constructibles en Carte Communale,

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, envisage une évolution de la Carte Communale en Plan Local d'Urbanisme pour permettre la construction d'annexes sur les propriétés actuellement classées en zone non constructible de notre document d'urbanisme.

La séance continuant,

13.COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le Conseil Municipal décide de marquer cet évènement et d'y associer l'école. L'exposition réalisée en 2014 par l'équipe enseignante nous est prêtée. Cécile Mul, Didier PLAINDOUX et Jean-Noël VARACHAT se portent volontaires pour organiser cette commémoration le dimanche 11 Novembre.

La séance continuant,

14.AUTORISATION DE PRINCIPE POUR CLÔTURE BUDGÉTAIRE 2018

N° 031 229 2018 DEL 064

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer si nécessaire des mouvements de crédits qui s'imposeraient pour la clôture de l'exercice comptable 2018. Ce dernier en rendrait alors compte à l'Assemblée.

La séance continuant,

15.LISTES ÉLECTORALES : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE

N° 031 229 2018 DEL 065

- VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 introduisant dans chaque commune une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par des électeurs concernés contre des décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de contrôler la régularité des listes électorales,
- VU la circulaire ministérielle du 12/07/2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales et l'entrée en vigueur de la réforme de la gestion des listes électorales,
- VU la circulaire préfectorale du 12/10/2018 relative à l'institution et à la mise en place des commissions de contrôle,
- VU les instructions pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- CONSIDÉRANT que les Maires et les Adjoints au Maire ne peuvent siéger à ladite commission,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Propose la désignation de M. BARBEY Flavien figurant au 5^{ème} rang du tableau du Conseil Municipal.
M. BARBEY Flavien déclare accepter ce mandat qui prendra effet à compter du 01/01/2019.

Les deux autres membres de la commission de contrôle sont : le délégué de l'Administration désigné par le Préfet et le délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

La séance continuant,

16. COMPTE RENDU DE RÉUNIONS

16.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

Le transfert de la compétence eau au SIECT a été le point essentiel abordé au cours de ce conseil communautaire. Les communes qui étaient en régie directe sont également concernées.

16.2 RENCONTRE DELEGUES PARENTS D'ELEVES ET PERSONNEL CANTINE

Rapporteur : Cécile MUL

Une rencontre entre les délégués des parents d'élèves, l'ALAE, le personnel communal intervenant à la cantine scolaire et le prestataire en charge de la confection des repas a été organisée. Ce dernier a expliqué son fonctionnement, ses circuits d'approvisionnement et ses contraintes. Par ailleurs, la dynamique engagée pour rendre les enfants autonomes et plus particulièrement les plus petits grâce aux achats de couverts et vaisselle adaptés reçoit un accueil positif non seulement des enfants mais aussi de tous les partenaires. Nous avons ainsi un retour satisfaisant du fonctionnement actuel du service restauration scolaire, partagé par tous les acteurs.

16.3 SIAHL

Rapporteur : Alain DAUTA

Des nouveaux statuts ont été rédigés pour d'une part acter le retrait de « L'Aglo du muretain » et d'autre part en raison du rattachement du SIAHL au SIECT. Tout est mis en œuvre pour terminer les travaux en cours.

16.4 SIECT

Rapporteur : Alain DAUTA

Des problèmes de fuites d'eau pouvant être liés à des surpressions ont été soulevés par la commune de Lafitte-Vigordane. Nous pourrions être concernés, c'est pourquoi je me tiens informé de la situation.

16.5 QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

Cécile MUL informe le Conseil Municipal de la diffusion d'un questionnaire par la Communauté de Communes Cœur de Garonne dans le cadre de sa politique de service à la population. Ce diagnostic permettra de mieux définir les actions à mener sur le territoire.

La séance continuant,

17. SDEHG – APPROBATION DEVIS EXTENSION RESEAU BASSE TENSION -CRABÈRES

N° 031 229 2018 DEL 066

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne a réalisé l'étude des travaux suivants :

- Depuis la grille de coupure existante 15.01.01, création d'une extension du réseau basse tension souterrain en câble HN 3x150+70² de 58 mètres de longueur jusqu'à une armoire modulaire RMBT 15.01.02 placée en limite de la parcelle C 97 (lot B).

- Depuis l'armoire modulaire RMBT :

* Pose d'un jeu de connecteurs pour branchement monophasé pour le lot B.

* Déroulage d'un câble HN 4x35 mm² alu sur 16 mètres de longueur jusqu'au lot A, et pose d'un coffret CIBE coupe-circuits.

- En tranchée commune avec le réseau basse tension, fourniture et pose d'un fourreau phi 63 mm en attente pour un éventuel futur éclairage public.

Le coût total de ce projet est estimé à **9 803€ TTC.**

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux bénéficient d'une participation financière du SDEHG de 40%.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à **5 882€** et **d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6554 du budget primitif de 2019.**

La séance continuant,

18.BUDGET 2018 : DÉCISION MODIFICATIVE

N° 031 229 2018 DEL 067

La Trésorerie du Volvestre ayant communiqué la faisabilité du recours à une subvention d'équipement pour imputer en section d'investissement le coût de l'extension du réseau d'eau au lieu-dit Crabères, matérialisée par une convention PVR avec le SIECT,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve la décision modificative budgétaire suivante :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DIMINUTION	AUGMENTATION
Art 217538 - Autres Réseaux	19 897 €	
Art 020 - Dépenses Imprévues	500 €	
Art 204158- Sub d'Équipement autres groupements		20 397 €
TOTAL	20 397 €	20 397 €

La séance continuant,

19.QUESTIONS DIVERSES

19.1 COURRIER DE MADAME DONARD MAGALI

Dans un courrier en date du 16/10/2018, Madame DONARD Magali signale la présence d'un amas de ronces grandissantes aux abords de la clôture de l'ancien presbytère jouxtant son jardin et demande à ce que le nécessaire soit fait pour les éradiquer. M. le Maire en prend note.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur le Maire clôture la séance à 22H55.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

GRATENS, le 19/10/2018

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

ALAE	
Accueil de Loisirs Associé à l'École	11

B

BP	
Budget Primitif	4, 14

C

CGCT	
Code Général des Collectivités Locales	8, 9

P

PETR	
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural	10
PVR	
Participation pour Voies et Réseaux.....	2, 8, 9, 14

S

SDEHG	
Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.....	3, 7, 12, 14
SIAHL	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge	3, 11
SIECT	
Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch	2, 3, 8, 9, 11, 14

V

VC	
Voie Communale	9

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 19 Octobre 2018

N° d'ordre	Objet
031 229 2018 DEL 0055	Compte rendu de la commission d'entretien des candidats au poste d'Agent d'Entretien Polyvalent
031 229 2018 DEL 0056	Versement d'une prime de service à M. SAURRAT Daniel
031 229 2018 DEL 0057	Prime de fin d'année aux employés communaux
031 229 2018 DEL 0058	Aménagement salle de réunion : approbation devis menuiseries
031 229 2018 DEL 0059	Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie
031 229 2018 DEL 0060	Dématérialisation : convention avec les services de l'Etat
031 229 2018 DEL 0061	Accord pour télétransmission des actes administratifs
031 229 2018 DEL 0062	PVR lieu-dit Mailloles Chemin des Moussats – convention avec le SIECT
031 229 2018 DEL 0063	PVR lieu-dit Crabères – convention avec le SIECT
031 229 2018 DEL 0064	Autorisation de principe pour clôture budgétaire
031 229 2018 DEL 0065	Listes électorales : mise en place d'une commission de contrôle
031 229 2018 DEL 0066	SDEHG : approbation devis extension BT lieu-dit Crabères
031 229 2018 DEL 0067	BP 2018 : décision modificative

Signatures des Conseillers Municipaux

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
BARBEY Flavien		HUGOU Nicole	
COUMES Frédérique	absente	MUL Cécile	
CONDIS Arnaud	absent	PEREZ Annie	
DEDIEU Alain		PLAINDOUX Didier	
DAUTA Alain		RESTES Philippe	absent
DEJEAN Evelyne		VAN MASTRIGT Pierre	
DURAND Eric	absent	VARACHAT J-Noël	
GATINET Emmanuelle			